

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité d'Hébertville tenue le 6 février 2018 à 18h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville.

**PRÉSENTS :**

M. Éric Friolet, conseiller	district # 1
M. Yves Rossignol, conseiller	district # 2
Mme Éliane Champigny conseillère	district # 3
M. Tony Côté, conseiller	district # 4
M. Dave Simard, conseiller	district # 5
M. Christian Desgagnés, conseiller	maire suppléant

**ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Kathy Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

**ABSENT :**

M. Marc Richard Maire

1. PÉRIODE D'INTROSPECTION
2. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 18h00, le maire suppléant, M. Christian Desgagnés préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

**3. ADMINISTRATION**

**3.A. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller M. Yves Rossignol, appuyé par la conseillère Mme Éliane Champigny, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

1. Période d'introspection
2. Mot de bienvenue du pro-maire et constat du quorum
3. Administration
  - 3.A. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Résolution
  - 4.A. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 954 000 \$ qui sera réalisé le 13 février 2018
  - 4.B. Résolution d'adjudication du refinancement des règlements 394-2009, 404-2010, 404-2010 et 432-2012 pour un montant de 1 954 000 \$
  - 4.C. Dépôt du projet de règlement 497-2017 ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2018 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective,

5610-2018

ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité pour tous les comptes passés dus

5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

4. **RÉSOLUTIONS**

4.A. **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 954 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 13 FÉVRIER 2018**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Hébertville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 954 000 \$ qui sera réalisé le 13 février 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
394-2009	679 400 \$
404-2010	531 700 \$
404-2010	600 300 \$
432-2012	142 600 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 394-2009 et 404-2010, la Municipalité d'Hébertville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

5611-2018

Il est proposé par le conseiller M. Éric Friolet, appuyé par le conseiller M. Tony Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 13 février 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 février et le 13 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	196 200 \$	
2020.	202 000 \$	
2021.	208 000 \$	
2022.	214 000 \$	
2023.	220 400 \$	(à payer en 2023)
2023.	913 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 394-2009 et 404-2010 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 février 2018), au lieu du terme

prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**4.B. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 394-2009, 404-2010, 404-2010 ET 432-2012 POUR UN MONTANT DE 1 954 000**

**ATTENDU QUE** la municipalité d'Hébertville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 13 février 2018, au montant de 1 954 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - BANQUE ROYALE DU CANADA**

196 200 \$	2,99000 %	2019
202 000 \$	2,99000 %	2020
208 000 \$	2,99000 %	2021
214 000 \$	2,99000 %	2022
1 133 800 \$	2,99000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 2,99000 %

**2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

196 200 \$	2,00000 %	2019
202 000 \$	2,25000 %	2020
208 000 \$	2,45000 %	2021
214 000 \$	2,65000 %	2022
1 133 800 \$	2,80000 %	2023
Prix : 98,80400		Coût réel : 3,02814 %

**3 - CAISSE DESJARDINS DES CINQ-CANTONS**

196 200 \$	3,15000 %	2019
202 000 \$	3,15000 %	2020
208 000 \$	3,15000 %	2021
214 000 \$	3,15000 %	2022
1 133 800 \$	3,15000 %	2023
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,15000 %

**ATTENDU QUE** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

**5612-2018**

Il est proposé par le conseiller M. Tony Côté, appuyé par le conseiller M. Yves Rossignol, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QUE** la Municipalité d'Hébertville accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 13 février 2018 au montant de 1 954 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 394-2009, 404-2010 et 432-2012. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**4.C. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 497-2017 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2018 ET FIXER LE TAUX DE LA TAXE GÉNÉRALE ET RÉPARTITION LOCALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX, DE FOSSES SEPTIQUES, D'ORDURES ET DE COLLECTE SÉLECTIVE, AINSI QUE LE TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ POUR TOUS LES COMPTES PASSÉS DUS**

La conseillère, Mme Éliane Champigny, dépose le projet de règlement numéro 497-2017 ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2018 et fixer le taux de la taxe générale et répartition locale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égout et d'assainissement des eaux, de fosses septiques, d'ordures et de collecte sélective, ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité pour tous les comptes passés dus.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question soulevée.

**6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller M. Éric Friolet propose de lever l'assemblée, à 18h21.

---

CHRISTIAN DESGAGNÉS  
MAIRE SUPPLÉANT

---

KATHY FORTIN  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR  
INTÉRIM